



PHOTO-FORUM



metz

METZ EN FÊTE 2014

CONCOURS PHOTO

N U M É R I Q U E

Plus de 2.400 euros de prix

Règlement du concours

Du 01 juillet au 31 août 2014

Trois thèmes:

- 1- Le Partage**
- 2- Humanités ?**
- 3- Les Vacances**

Toutes les précisions sur Metz en Fête
et les Fêtes de la Mirabelle sur

www.mairie-metz.fr

PHOTO-FORUM

Centre culturel «République»

6 rue des Robert 57000 Metz Sablon

Tél. 06 74 84 57 04

www.photo-forum.fr

**Photos numériques et numérisées
uniquement !**

Article 1 : Participation

CONCOURS GRATUIT, ouvert à tous les photographes amateurs (individuels), clubs, groupes, à l'exception des membres du Comité directeur de Photo-Forum et des membres du jury.

Article 2 : Thèmes

Trois thèmes sont proposés:

1. ● Le partage
2. ● Humanités?
3. ● Les vacances

Ce concours s'inscrit dans le cadre de Metz en Fête (du 1 juillet au 31 août 2014) et des Fêtes de la Mirabelle .

Article 3 : Conditions de participation

Chaque auteur peut concourir dans les 3 thèmes à raison de 5 photographies numériques/numérisées au maximum par thème. Les photographies argentiques devront être numérisées par l'auteur.

La participation par club, association ou école est limitée à 30 photos, à raison de 5 photos par auteur.

Les participants reconnaissent être les auteurs des photos présentées.

Article 4 : Envoi des photos

L'envoi des photos se fera uniquement en pièce jointe, par courrier électronique à l'adresse : concours@photo-forum.fr

En outre, l'e-mail devra obligatoirement comporter :

- Nom, prénom, âge, adresse mail et adresse postale.
- Titre des photos et thème traité en indiquant le nom du fichier correspondant
- Si l'auteur fait partie de la catégorie « jeune de moins de 25 ans ».

En cas d'informations incomplètes ou fausses, les photographies ne seront pas retenues.

Aucun accusé de réception ne sera envoyé aux participants.

Date limite de réception : 31 août 2014 à minuit.

Jugement : au cours du mois d'Octobre 2014.

Article 5 : Format des photos

Les participants doivent se conformer strictement aux présentations suivantes :

Seul le format JPEG sera accepté.

Les photographies devront être produites sous forme de fichiers informatiques basse définition (1024 X 768 pixels). Toutefois, suite au jugement, les auteurs des 40 meilleurs clichés devront pouvoir produire un fichier haute définition (3000 X 2000 pixels minimum) pour assurer un tirage de qualité (30 X 40 cm) par nos soins, en vue de l'exposition. En cas d'impossibilité de fournir ce fichier en haute définition, la photo sera déclassée.

Les photographies ne devront en aucun cas faire apparaître une quelconque signature ou inscription qui pourrait mettre en péril l'anonymat de l'auteur lors du jugement. Si le cas se présente, la photo sera refusée.

Article 6 : Jugement

Le jugement sera rendu dans chaque thème, sous réserve d'une participation suffisante. Le jury est composé de photographes professionnels et de membres du comité de Photo-Forum. Ses décisions sont sans appel.

ARTICLE 7 : Prix – Palmarès

Thème 1 – 1^{er} prix: 400 € - 2^o prix: 300 € - 3^o prix: 240 €

Thème 2 – 1^{er} prix: 250 € - 2^o prix: 180 € - 3^o prix: 120 €

Thème 3 – 1^{er} prix: 250 € - 2^o prix : 180 € - 3^o prix: 120 €

Prix «Jeunes moins de 25 ans» Thèmes 1, 2, 3: 120 € (par thème)

Les prix sont remis sous forme de bons d'achat valables dans différents magasins photo de la Ville de Metz.

Après le jugement, chaque participant recevra un e-mail de Photo-Forum l'informant du sort de ses photos (primées ou non). L'évocation du palmarès et la remise des prix se feront au cours d'une cérémonie qui se déroulera à la mairie de Metz le 13 décembre 2014, des invitations personnelles seront envoyées par e-mail.

Article 8 : Exposition

L'exposition des photos se déroulera sous le Péristyle Hôtel de ville de Metz du 13/12/2014 au 27/12/2014. Compte tenu de la capacité du hall d'exposition, seules les 40 meilleures photos (primées et sélectionnées) seront exposées ; elles seront imprimées par nos soins au format 30 X 40 cm et montées sous cadre.

Article 9 : Droits de reproduction et droit à l'image

La reproduction des photographies est autorisée gratuitement par leur auteur, dans un but de promotion de la manifestation, y compris sur Internet, sauf stipulation contraire écrite.

L'auteur prend la responsabilité des œuvres présentées dans le respect du droit d'auteur et du droit à l'image. Les auteurs en présentant leurs photos aux concours se conformeront aux réglementations en vigueur concernant les lois françaises en matière de droits d'auteur et sur la protection des personnes physiques et de leur image. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables d'une inobservation quel qu'elle soit à ces lois par les concurrents.

L'auteur devra donc s'être assuré des autorisations nécessaires auprès des personnes ou des biens photographiés, et dégage ainsi la responsabilité des organisateurs.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du présent règlement entraîne l'élimination systématique des photos. Aucun recours ne sera pris en considération. Tout cas fortuit non prévu au présent règlement sera arbitré, sans possibilité d'appel par les responsables de Photo-Forum.